



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 30 JANVIER 2017 A 19H00  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

**17- 01**

**OBJET : Motion sur le maintien du tracé de la ligne 15 EST**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>69</b>
Représentés	<b>19</b>
Absents	<b>2</b>

Votants	<b>88</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>88</b>
Pour	<b>88</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT, représenté par Christian FAUTRE, Clémence AVOGNON-ZONON, représentée par Jean-François VOGUET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Igor SEMO, Sylvain BERRIOS, représenté par Adrien CAILLEREZ, Agnès CARPENTIER, représentée par René GAILLARD, Pierre CARTIGNY, représenté par Florence HOUDOT, Catherine CHETARD, représentée par Monique FACCHINI, Florence CROCHETON, représentée par Chantal CANALES, Olivier DOSNE, représenté par Jacques JP MARTIN, Carole DRAI, représentée par Henri PETTENI, Michel HERBILLON, représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY, représentée par Valérie ZELIOLI, Charlotte LIBERT-ALBANEL, représentée par Laurent LAFON, Marc MEDINA, représenté par Christine RASETTI, Régis PIO, représenté par Nassim LACHELACHE, Catherine PRIMEVERT, représentée par Annie TRICOCHÉ, Virginie TOLLARD, représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Pascale TRIBACH, représentée par Jean-Jacques PASTERNAK et Sylvie TRICOT, représentée par Yoann RISPAL.

**Absents :**

Christian CAMBON et Brigitte CHAMBRE-MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170202-D17-01-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2017  
Date de réception préfecture : 02/02/2017

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

### SEANCE DU 30 JANVIER 2017

#### OBJET : Motion relative au tracé de la ligne 15 EST

L'EPT ParisEstMarne&Bois affirme la nécessité de maintenir le tracé existant de la ligne 15 EST, ligne essentielle pour le développement du territoire.

En effet, celui-ci est actuellement remis en cause par un vœu de report de signature de la déclaration d'utilité publique (DUP) de la ligne 15 Est, voté à la majorité lors du Conseil du STIF le mardi 6 décembre.

Alors que la déclaration d'utilité publique du projet (DUP), devait être signée au tout début 2017, la remise en cause du tracé de la ligne 15 Est aura comme conséquence de retarder la date de mise en opération de plus de deux ans mais aussi de prendre le risque que tout ou partie du financement de cette ligne soit utilisé ailleurs du fait de ce report.

La présente motion demande notamment au Préfet de Région de se mobiliser à ce sujet.

#### **Le Conseil de territoire :**

##### **Demande**

- **De réaffirmer** la nécessité de maintenir le tracé existant de la ligne 15 est et respecter le calendrier actuel de la 15 Est, sans modification,
- **De poursuivre** l'instruction de la Déclaration d'Utilité Publique de la ligne 15 Est pour garantir sa signature dans le calendrier initialement prévu, en février 2017,
- **D'optimiser** le calendrier de la ligne 15 Est afin de permettre la mise en service du tronçon Rosny Bois Perrier / Champigny Centre la plus rapprochée possible de celle du tronçon Saint-Denis Pleyel et Rosny-Bois-Perrier.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170202-D17-01-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2017  
Date de réception préfecture : 02/02/2017